

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **16/09/2020**

Date d'affichage : **17/09/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADO – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Philippe CHILARD à Bernadette BOUCQUEY –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune de Cogolin organise, au travers du service animation-jeunesse, un accueil de loisirs périscolaire « centre ados » destiné à élaborer et mettre en place les projets des adolescents.

Afin de répondre aux attentes des adolescents et d'adapter au mieux la structure durant les vacances, l'équipe d'animation renouvelle le projet « OBJECTIF VACANCES » qui a pour but de mener des actions pour financer leur départ en vacances. Il se déroulera durant l'année scolaire 2020/2021 pour l'organisation d'un séjour durant les vacances d'été ou de la Toussaint 2021.

N° 2020/101

**RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS
DU CENTRE ADOS**

CM du 24/09/2020

N° 2020/101

RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS

Les actions peuvent concerner la tenue d'une buvette aux différents événements organisés par le service animation jeunesse, l'organisation de tournois sportifs ou d'événements culturels, la confection et la vente d'objets à thème, etc.

Afin de pouvoir mener ces différentes actions dans le cadre du centre ados, il convient de fixer les différents tarifs et de prévoir la possibilité de percevoir des dons au bénéfice du service.

Les tarifs sont les suivants :

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Dénomination	Prix à l'unité
Viennoiserie, gâteau, biscuit	1,00 euro
Paquet de chips	1,00 euro
Paquet de bonbons, barre chocolatée	1,00 euro
Part de pizza, quiche, tarte salée	1,50 euro
Crêpe, gaufre	2,00 euros
Sandwich, panini	3,00 euros
Bouteille d'eau minérale/ eau pétillante (petite bouteille)	1,00 euro
Briquette de jus de fruits	1,00 euro
Boisson gazeuse non alcoolisée type soda (canette)	2,00 euros
Boisson gazeuse non alcoolisée type soda (verre)	1,00 euros

PRODUITS ET/OU OBJETS

Dénomination	Prix à l'unité
Calendrier	3,00 euros
Vêtement	1,00 euro
Paire de chaussures	3,00 euros
Jouet	3,00 euros
Jeu de société	5,00 euros
Jeu vidéo	5,00 euros
Livre	1,00 euro
CD gravé avec photos du service animation jeunesse	2,00 euros
Petit mobilier (tabouret, étagère, tableau...)	5,00 euros
Décoration, objet fabriqué selon une thématique	2,00 euros

CM du 24/09/2020

N° 2020/101

RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS

DROIT D'ENTREE AUX EVENEMENTS PREPARES PAR LES JEUNES DU CENTRE ADOS

Dénomination	Prix par participant
Tournoi sportif	3,00 euros
Soirée du jeu	5,00 euros
Balade gourmande	5,00 euros
Bourse aux jouets	5,00 euros
Loto des enfants	5,00 euros
Tournoi culturel et artistique	3,00 euros
Soirée dansante	5,00 euros
Opération « Nettoyage voiture »	5,00 euros
Vide grenier, l'emplacement (2 mètres avec une table comprise)	5.00 euros

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

DE FIXER les tarifs des évènements du centre ados, comme exposés ci-dessus ;

D'APPLIQUER ces tarifs à partir du 1er octobre 2020 et ce, jusqu'aux prochaines modifications fixées par le biais d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,


 Marc Étienne LANSADÉ

